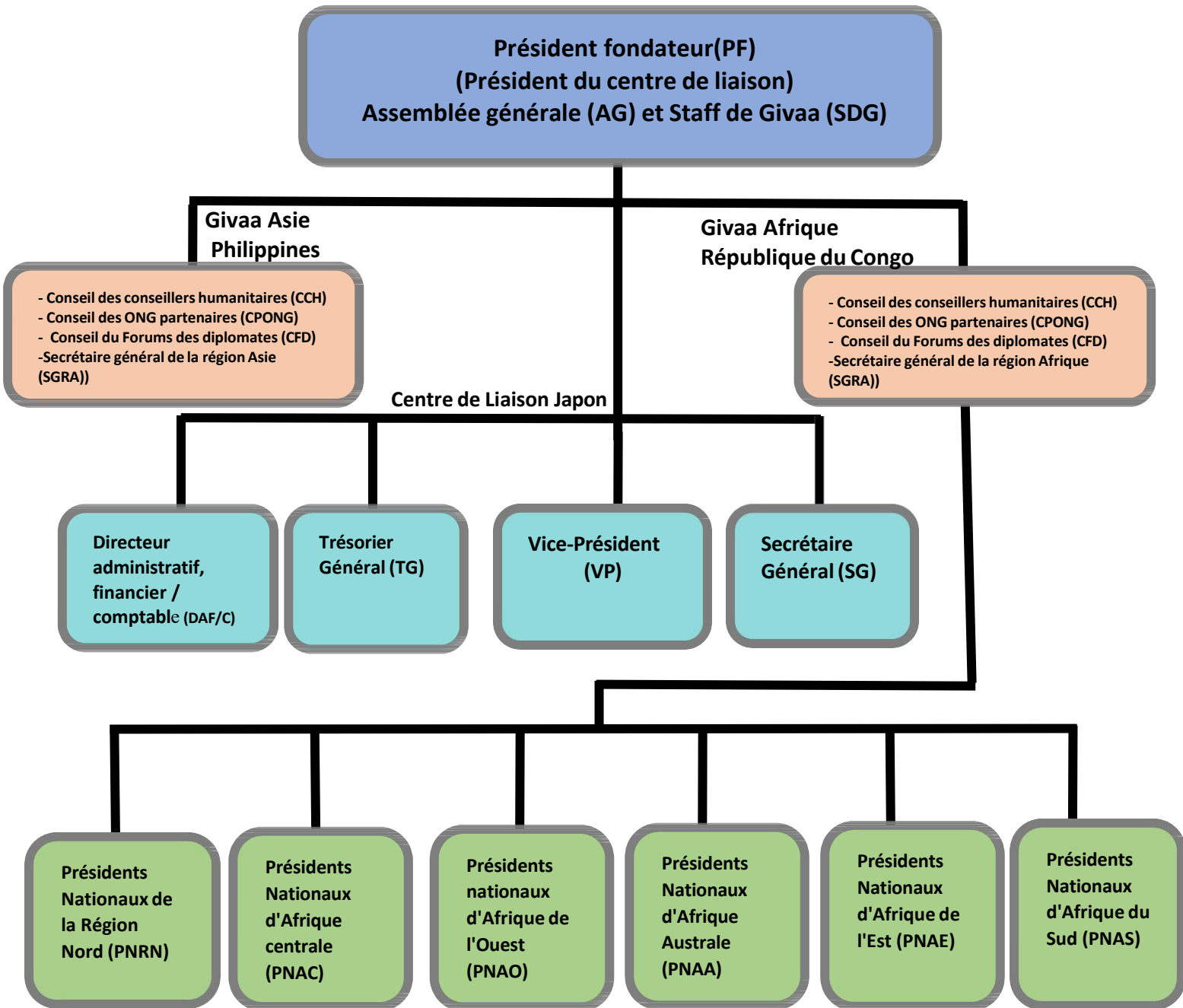


*LES ORGANES DIRIGEANTS ET LES ATTRIBUTIONS DES RESPONSABLES DE GIVAA ASIA-  
AFRICA.*



## I- Introduction

Givaa œuvre pour la coopération internationale, la coprosperité et les valeurs universellement partagées.

Eu égard aux crises socio humanitaires auxquelles le monde est confronté, par l'entremise du centre de liaison Japon, celui-ci apporte des aides sociales et humanitaires à Givaa région Afrique qui est désireux d'élargir ses activités sur le reste des pays de la région. Il sied de signaler que le siège international de Givaa est situé en République du Congo. Givaa est une organisation internationale qui est détenteur d'un statut juridique légal qui lui confère les pouvoirs d'ouvrir d'autres chapitres, tant à l'échelle régionale qu'internationale. Givaa région Afrique en tant que siège international comporte des personnes ayant des postes de responsabilité qui facilitent la coordination et le renforcement des capacités axées sur le partenariat par l'entremise du centre de liaison Japon. Les organes dirigeants de Givaa et les attributions des responsables sont identiques par rapport à la forme et le fond, mais fonctionnent avec un mode opératoire relativement adaptable quant aux lois étatiques de chaque pays de missions.

## II- 1- Les organes dirigeants de Givaa

Les organes dirigeants se présentent de la manière suivante :

- Le Congrès de Givaa Asie-Afrique
- Assemblée Générale
- Le Staff de Givaa
- Le Conseil des Conseillers Humanitaires (CCH)
- Le Conseil des Partenaires ONG (CPONG),
- Le Conseil du Forum des Diplomates (CFD) et
- Le Centre de Liaison Japon (C L J)

### a) Le Congrès de Givaa

Le congrès de Givaa est l'assemblée de tous les représentants des organes dirigeants Givaa Asie-Afrique qui se rendent dans un même lieu pour conclure ou pour y délibérer sur les intérêts généraux des divers pays de missions de Givaa. Compte tenu de la situation géographique, ces rencontres peuvent être physiques ou peuvent se faire par visioconférence. Les congrès et l'assemblée de Givaa sont les deux organes dirigeants suprêmes de cette organisation internationale. Le président fondateur (PF) est l'élu issu du vote de 2/3 des congressistes.

### b) L'Assemblée Générale

L'assemblée générale est l'un des organes suprêmes de Givaa ,elle est constituée de la manière suivante : le président fondateur (PF) qui est président du conseil des conseillers humanitaires (CCH) du siège international Givaa Asie-Afrique, le vice-président (VP), le président du conseil des partenaires ONG (CPONG), le président du conseil du forum des diplomates (CFD), le secrétaire général (SG), le directeur administratif et financier du centre de liaison Japon et enfin les leaders et les volontaires humanitaires qui œuvrent sur le continent africain. Seuls les détenteurs d'une convocation sont autorisés aux assises. Elle agit par voies de décisions lors des assises et se démarque comme suit :

-Elle élit les responsables des organes dirigeants de Givaa qui ont la vocation de faire appliquer la politique générale et les objectifs prioritaires de Givaa Asie-Afrique à l'exception du président fondateur (PF) qui est l'élu issu du vote de 2/3 des congressistes.

- Elle reçoit, apprécie ou soit prend acte de l'adoption des statuts et d'autres documents officiels des pays de missions qui lui sont soumis par l'entremise du siège international Givaa.

- Elle suit l'évolution des résultats des assemblées générales organisées par les pays membres.

- Elle réunit les membres une fois l'an, à l'ordinaire par le 2/3 de ses membres votés, ou à l'extraordinaire par la simple demande du président du conseil d'administration qui est le président du CCH par intérim chaque fois que les nécessités l'exigent.

### **c) Le Staff de Givaa**

Le staff de Givaa loin d'être un organe comme les autres, il est en quelque sorte un cabinet du président fondateur en acronyme (PF). Il est représenté par quelques dirigeants des organes de Givaa nommés par le PF, composé de la manière suivante : le président fondateur (PF) qui est président du conseil des conseillers humanitaires (CCH) du siège international Givaa Asie-Afrique, le Vice-président (VP), le président du conseil des partenaires ONG (CPONG), le président du conseil du forum des diplomates (CFD), le secrétaire général (SG), le directeur administratif et financier du centre de liaison Japon. Le staff Givaa Asie-Afrique est défini comme suit.

-Il veille à l'application de la politique générale et les objectifs prioritaires de Givaa Asie-Afrique ;

- Il participe à l'adoption des statuts du Givaa ;

- Il participe aux Assemblées Générales organisées par les pays membres.

### **c) le Conseil des Conseillers Humanitaires (CCH)**

Le conseil des conseillers humanitaires de Givaa Asie-Afrique est l'organe de gestion et de coordination de la politique générale de Givaa centrée sur les activités socio humanitaires. Le conseil d'administration se compose et prend effet lorsque le conseil des conseillers humanitaires travaille en étroite collaboration avec le centre de liaison Japon lors de l'élaboration des accords de partenariats ou soient des protocoles d'accords au niveau endogène ou exogène de l'organisation Givaa. En tant qu'organe de gestion et de coordination, elle se démarque comme suit :

-Il est l'organe qui est en charge de l'organisation des assises tant au niveau du congrès qu'au niveau de l'assemblée générale ;

-Il est l'un des organes qui élisent en congrès avec d'autres organes le président du conseil d'administration qui est le président fondateur de l'ONG Givaa pour un mandat de deux ans renouvelables par tacite reconduction. Il sied de signaler que ce dernier est dépositaire des pouvoirs discrétionnaires qui lui sont conférés lors de son élection afin de bien assumer ses missions, lui permettant légalement de prendre n'importe quel engagement ou décision au sein de l'organisation Givaa après en avoir consensuellement pris attache avec les responsables des organes concernés. Par exemple : la nomination de toute personne physique ou morale pour accéder à un poste de responsabilité ou soit, d'engager l'Organisation Givaa dans le partenariat ou la coopération avec les institutions étatiques ou non étatiques, endogènes ou exogènes dans n'importe quel pays de mission de Givaa.

- Il est organe dépositaire d'un droit de veto pour démettre ou remettre en place une personne sanctionnée radiée, ayant commise des actes susceptibles de porter atteinte à un tiers ou la personne morale ayant des liens avec l'organisation, les actes : de trahisons, vols, vols des déniés publics, homicides volontaires, outrage à la hiérarchie, abus de pouvoirs, désobéissance, l'incitation à la rébellion ou à la violence au sein de l'organisation, le non respect vis à vis du code de la morale pour la bonne conduite souscrit dans les textes fondamentaux qui régissent l'organisation. Ce rappel à l'ordre concerné toute personne physique ou morale ayant une relation directe ou indirecte avec Givaa ou soit œuvrant au sein de Givaa, mais ayant commise des fautes énumérées ci-dessus.

– Il est l'un des organes de l'Organisation dont la majorité de sa composante est issue de la sphère humanitaire et la sphère religieuse, agissant comme « l'aile droite de l'Organisation Givaa comme un oiseau avec ses deux (02) ailes » en interdépendance, ayant pour rôle de conseiller le président du conseil d'administration lors de tenue des assemblées générales.

-Il négocie auprès des institutions publiques et privées, l'octroi de l'aide pour le renforcement des capacités de la jeunesse africaine et à son insertion dans la structure : (familiale, et sociale) où l'on peut bâtir un meilleur avenir. D'où l'octroi des bourses d'études, la formation qualifiante et professionnelle, les échanges culturels et autres projets axés sur l'agriculture et l'élevage indispensable pour la jeunesse africaine.

– Il participe à l'élaboration des programmes annuels axés sur les projets sportifs, projets d'Actions

Socio Humanitaires : (construction de nouveaux villages planétaires afin de venir en aide aux personnes sans-abris, victimes des guerres civiles et catastrophes naturelles, prévenir les pathologies et autres épidémies par l'éducation d'hygiène face à une population dépourvue des moyens préventifs et les projets de soins de santé primaires dans les milieux ruraux afin de secourir les équipes médicales qui manquent les produits et les matériaux nécessaires pour apporter leur secours auprès des sujets). C'est vraiment guérir nos Continents Vulnérables.

– Il participe à la remise des certificats honorifiques à tout homme ou femme qui, par ses services accomplis s'arrime aux valeurs que défend Givaa pour la promotion de la liberté, la paix et la formation afin de transformer les sociétés d'Asie et d'Afrique.

#### **d) le Conseil des Partenaires ONG (CPONG)**

Le conseil des partenaires ONG (CPONG) de Givaa Asie-Afrique a le même mode opératoire que le conseil des conseillers humanitaires (CCH). Il a pour rôle de conseiller le président du conseil d'administration (CA) en matière de partenariat et de coopération en même temps aider l'organisation Givaa à collecter les fonds auprès des donateurs volontaires qui sont issus de nos partenaires Sœurs (ONG Humanitaires) et autres ONG affiliées à l'Organisation Givaa, des Hommes d'Affaires et des chefs d'entreprises dont l'objectif de cette action de parrainage, c'est de soutenir les activités socio- humanitaires de l'organisation Givaa en Asie et en Afrique. Il sied de signaler que :

-Il est l'un des organes de l'Organisation Givaa dont la majorité de sa composante est issue de la Société Civile ;

-Il agit en interdépendance, il est comme l'aile gauche de l'organisation Givaa qui est comme un oiseau avec ses deux ailes ».

#### **e) le Conseil du Forum des Diplomates (CFD)**

-Il a pour rôle d'organiser les forums autour des thématiques comme : « le vivre ensemble, le Bénévolat et la Culture de Paix », réunissant les VIP (diplomates, hommes politiques, professeurs, leaders religieux, les femmes et hommes d'affaires, étudiants etc...);

-Il donne les Certificats honorifiques à tout homme ou femme qui, par ses services accomplis s'arrime aux valeurs que défend Givaa pour la promotion de la liberté, la paix et la formation afin de transformer les sociétés d'Afrique tout en mettant en relief, le leadership des jeunes au cœur de leurs actions socio humanitaires, lesquelles permettent à ces jeunes de devenir les lauréats de prix de la liberté et de la paix.

Ce conseil est animé par un staff composé de deux (2) présidents d'honneurs, un président de l'organe, un maître de cérémonie, un secrétariat et des orateurs issus de ces différentes sphères citées précédemment.

#### **f) le Centre de liaison Japon**

Le centre de liaison Japon, bien qu'il soit considéré comme l'un des organes de Givaa, les plus en vue et les importants, comme il est écrit dans les textes officiels, il présente néanmoins des caractéristiques bien particulières, c'est ce qui justifie son rôle et ses missions au sein de Givaa lorsqu'il opère à l'échelle internationale. Les membres de cet organe se réunissent une fois par trimestre, ils peuvent également se réunir sur simple demande d'1/3 de ses membres ou du PF qui est président du CA et du CCH, chaque fois que les

nécessités l'exigent. Cet organe est animé par le président du conseil d'administration qui opère dans les pays de mission. Les membres de cet organe sont élus à l'issue de l'Assemblée générale de Givaa par proposition du président du conseil d'administration. Le centre de liaison Japon est un organe de promotion et de coordination des projets qui négocie avec les institutions publiques et privées en Asie, notamment au Japon, l'octroi d'aides financières. Il a un conseil d'administration représentatif à son sein composé comme suit : Un président qui est PF, CA et du CCH de la région Givaa Afrique), assisté par un Vice-président qui joue le rôle de promoteur de projets, un secrétaire général, un informaticien, un directeur administratif, financier / comptable et un trésorier général. Le Centre de liaison Japon se démarque comme suit :

- Il est exceptionnellement l'organe qui agit en interdépendant à travers deux (2) représentations distingués, d'une part par Givaa Asie situé en République des Philippines, précisément en Asie du Sud-Est et d'autre part, par Givaa région Afrique en République du Congo Brazzaville ;
- Il participe à l'adoption des statuts de Givaa région Afrique sur le label d'observateur.

## **II-2- Les attributions des responsables**

### **A. Le Centre de liaison Japon (CJ)**

#### **1- Le Président du centre de liaison-Japon :**

- Il est le Président du centre de liaison Japon conformément à l'article 6 de l'accord et les statuts constitutifs qui confère les pouvoirs discrétionnaires au président du Givaa par le congrès et l'assemblée générale qui sont les deux organes suprêmes ;
- Il propose en l'assemblée générale la nomination des présidents des organes dirigeants des deux conseils en Asie et en Afrique : conseil des conseillers humanitaires (CCH), le conseil des partenaires ONG (CPONG), le conseil du forum des Diplomates (CFD) et les présidents d'honneurs du conseil de forum des diplomates ;
- Il prend acte des propositions des Présidents du conseil des conseillers Humanitaires de Givaa-Asie et Givaa-Afrique sur toute nomination effectuée, notamment les Adjoints ou Assistants, des membres titulaires qui exercent leurs rôles dans les organes précédemment cités, remplace le président en cas d'empêchement ou de force majeure.

#### **2- Le Vice-Président du Centre de Liaison Japon (V.CLJ)**

- Il assiste le président du conseil d'administration en matière de partenariat et en même temps aider l'Organisation Givaa à collecter les fonds auprès des donateurs volontaires qui sont les ONG et Hommes d'Affaires, partenaires de l'organisation Givaa, dont l'objectif de Cette action parrainage c'est de soutenir les activités socio humanitaires de l'Organisation Givaa en Asie et en Afrique dans une étroite collaboration avec le conseil des conseillers humanitaires.
- Il joue le rôle du promoteur des projets.
- Il assiste le président du conseil d'administration (le président fondateur de Givaa, le remplace en cas d'empêchement ou de force majeure) ;

#### **3- Secrétaire général (SG) du centre de liaison Japon.**

- Il prépare les rapports d'activités et fait le bilan à l'attention du conseil d'administration.
- Il fait des suggestions relatives à la vie et aux activités de l'Organisation Givaa au conseil d'administration.
- Il soumet au conseil d'administration des propositions nécessaires et conformes aux intérêts de l'Organisation Givaa dans l'intervalle des réunions du conseil d'administration.
- Il peut être sollicité à tout moment par le président en matière de relations extérieures.
- Il assure les formalités pratiques de la convocation des Assemblées Générales, assure les canevas de procédures de manuscrit et les transcrit dans les registres. IL signe les accords de partenariat avec le président du centre de liaison Japon.

#### **4- Directeur Administratif, Financier et Comptable (DAFC) du centre de liaison Japon.**

- Il coordonne la gestion administrative, financière et comptable de l'organisation Givaa.
- Il élabore et propose le budget d'exercice financier.
- Il soumet les manuels des procédures de gestion administrative, financière et comptable de Givaa.
- Il garde spécialement le registre fourni par la loi et en assure l'exécution des formalités prescrites.

#### **5- Trésorier Général du centre de liaison Japon.**

- Il assure la gestion de la caisse du Givaa et signe les chèques en commun accord et conjointement avec le Directeur Administratif, Financier et Comptable (DAFC) sous l'ordre du Président du conseil d'administration qui est l'ordonnateur des fonds.
- Il prépare les rapports de tous les faits liés aux dépôts ou retraits des fonds de l'Organisation Givaa.

#### **B. le Conseil des Conseillers Humanitaires (CCH)**

##### **\* le Président du Conseil des Conseillers Humanitaires (Conseil d'administration)**

-il est le président fondateur de l'ONG Givaa et est élu par le congrès de Givaa Asie-Afrique pour un mandat de deux (2) ans renouvelables par tacite reconduction. Il sied de signaler qu'il est dépositaire des pouvoirs discrétionnaires qui lui sont conférés par l'Assemblée générale afin de bien assumer ses missions, lui permettant légalement de prendre n'importe quel engagement ou décision au sein de l'organisation Givaa après en avoir consensuellement prit attache avec les responsables des organes concernés. Par exemple : la nomination de toute personne physique ou morale pour accéder à un poste de responsabilité ou soit, d'engager l'Organisation Givaa dans le partenariat ou la coopération avec les institutions étatiques ou non étatiques, endogènes ou exogènes dans n'importe quel pays ou sur le continent de mission de Givaa.

- Il nomme aussi les autres présidents des quatre (4) autres organes de Givaa précités, sur proposition du président du conseil d'administration.

-Il négocie auprès des institutions publiques et privées, l'octroi de l'aide pour le renforcement des capacités de la jeunesse africaine et à son insertion dans la structure : (familiale, et sociale) où l'on peut bâtir un meilleur avenir. D'où l'octroi des bourses d'études, la formation qualifiante et professionnelle, les échanges culturels et autres projets axés sur l'agriculture et l'élevage indispensable pour la jeunesse africaine.

- Il participe à la remise des Certificats Honorifiques à tout homme ou femme qui, par ses services accomplis s'arrime aux valeurs que défend Givaa pour la promotion de la liberté, la paix et la formation afin de transformer les sociétés d'Asie et d'Afrique.

- Il participe à l'élaboration des programmes annuels axés sur les projets sportifs, projets d'Actions

Socio Humanitaires : (construction de nouveaux villages planétaires afin de venir en aide aux personnes sans-abris, victimes des guerres civiles et catastrophes naturelles, prévenir les pathologies et autres épidémies par l'éducation d'hygiène face à une population dépourvue des moyens préventifs, les projets soins de santé primaires dans les milieux ruraux afin de secourir les équipes médicales qui manquent les produits et les matériaux nécessaires pour apporter leur secours auprès des sujets). C'est vraiment guérir nos continents vulnérables.

#### **C. le Conseil des Partenaires ONG (CPONG)**

##### **\* le Président du Conseil des Partenaires ONG (CPONG)**

Le président du CPONG a pour rôle de conseiller le président fondateur en matière de partenariat et de coopération en même temps aider l'organisation Givaa à collecter les fonds auprès des donateurs volontaires

qui sont issus de nos partenaires Sœurs (ONG Humanitaires) et autres ONG affiliées à l'Organisation Givaa , des hommes d'affaires et des chefs d'entreprises dont l'objectif de cette action de parrainage, c'est de soutenir les activités socio-humanitaires de l'organisation Givaa en Asie et en Afrique.

#### **D. le Conseil du Forum des Diplomates (CFD)**

##### **\* le Président du conseil du Forum des Diplomates (CFD)**

-Il a pour rôle d'organiser les forums autour des thématiques comme : « le vivre ensemble, le Bénévolat et la Culture de Paix », réunissant les VIP (diplomates, hommes politiques, professeurs, leaders religieux, les femmes et hommes d'affaires, étudiants etc...

-Il donne les Certificats honorifiques à tout homme ou femme qui, par ses services accomplis s'arrime aux valeurs que défend Givaa pour la promotion de la liberté, la paix et la formation afin de transformer les sociétés d'Afrique tout en mettant en relief, le leadership des jeunes au cœur de leurs actions socio humanitaires, lesquelles permettent à ces jeunes de devenir les lauréats de prix de la liberté et de la paix.

Ce conseil est animé par un staff composé de deux (2) présidents d'honneurs, un président de l'organe, un maître de cérémonie, un secrétariat et des orateurs issus de ces différentes sphères citées précédemment.

#### **E. Le Secrétaire Général Givaa Région Afrique**

##### **\* Le Secrétaire Général Givaa Région Afrique**

-Il signe conjointement avec le président du conseil des conseillers humanitaires en charge du siège international Région Afrique les accords de partenariat et de coopération entre Givaa Région Afrique-Congo et le centre liaison Japon ; en cas d'empêchement du secrétaire général, le président fondateur (PF) peut choisir parmi les dirigeants des organes une personne pour accomplir ses tâches.

-Il reçoit les rapports des chapitres nationaux et rend compte au président du conseil des conseillers humanitaires Région Afrique.

-Il informe et fait le suivi des directives du président du CCH Région Afrique auprès des chapitres Nationaux

#### **F. Les Présidents des Chapitres Nationaux de Givaa Région Afrique**

##### **\* Les Présidents des Chapitres Nationaux de Givaa Région Afrique**

- Ils sont élus par l'assemblée générale sur proposition du président du conseil des conseillers humanitaires de Givaa région Afrique ;

-Ils gèrent la mission de l'organisation Givaa au niveau national en étroite collaboration avec le président du conseil des conseillers humanitaires Région Afrique.

Fait le 16 janvier 2024

#### **Le Congrès de Givaa Asie-Afrique**